

DECLARATION LIMINAIRE CTSPIP 17 OCTOBRE 2018

Monsieur le Président,

le contexte social est des plus négatif à l'heure actuelle. L'ensemble des réformes proposées par le gouvernement fragilise comme jamais le pouvoir d'achat des salariés avec comme corollaire le développement des inégalités. Considérée comme variable d'ajustement, la fonction publique pâtit de ces choix idéologiques. Après le report du protocole PPCR, le gel du point d'indice et le rétablissement du jour de carence, une nouvelle réforme des retraites apparaît dans le paysage. Alors que les fonctionnaires sont peu et mal payés, nous apprenons que le gouvernement souhaite intégrer les primes pour compenser la baisse des retraites causée par le système à points.

Encore un tour de passe-passe au détriment des agents qui se verront confrontés à l'individualisation excessive des carrières, ferment d'une fonction publique détériorée et d'un service public sacrifié !

En tenant compte de ce contexte doublé de la volonté du gouvernement de sacrifier le dialogue social par la suppression des CAP et des CHSCT, le SNEPAP-FSU ne cessera de protéger les agents pénitentiaires et de lutter pour pouvoir faire entre leurs voix.

Cette protection vise également les **personnes recrutées sous contrat** qui exercent malheureusement dans une précarité et une insécurité inacceptables : traitement bas, contrat de courte durée renouvelé la veille pour le lendemain dans certains cas, absence de formation et comme unique accompagnement les personnels des services déjà en surcharge de travail.

Les psychologues qui sont dans l'attente de la création de leur corps en sont la parfaite illustration ou malheureusement la parfaite caricature... Mais l'administration ne s'arrête pas là puisque maintenant TOUS les corps existants sont concernés : adjoints administratifs, secrétaires administratifs en charge des RH ou de la régie, attachés, CPIP, DPIP, adjoints aux DFSPIP...

Ajoutons que nous constatons une toute puissance des DISP dans la gestion de ces ressources humaines qui sont désormais indispensables pour faire survivre le service public de la justice au sein des SPIP.

Avez-vous seulement envisagé de recruter ces agents ?

La question de l'attractivité des métiers au sein des SPIP se pose-t-elle à vous ?

La nécessité de promouvoir la probation et les métiers qui l'incarnent sera-t-elle enfin une priorité ?

Aujourd'hui ce comité technique suscite du scepticisme de notre part. Si les sujets à l'ordre du jour témoignent de la nécessité impérieuse de donner une place à la filière insertion et probation – **agence nationale du TIG, accès au GRAF pour les DPIP, les risques psycho-sociaux** ; l'absence de certains sujets interrogent quant à la volonté politique de porter les SPIP. Même si un point sera fait sur les suites des RPO à la demande d'une organisation syndicale¹, **l'absence du plan pénitentiaire 2019 qui doit être mis en lien avec le projet de loi de programmation pour la justice** en cours et **l'absence de la mise en œuvre de la réforme statutaire inégalitaire** prévue l'année prochaine ne peuvent que nuire à la qualité de ce comité et ipso facto, du dialogue social.

1 Flash info en date du 16 octobre 2018 Parlons avenir de la profession ! AUDIENCE sous-direction des Métiers

Pour l'ensemble de ces points, le silence de la DAP est étonnant. Nous évoquons ici le quotidien et l'avenir de plus de 4500 personnels prenant en charge l'ensemble de la population pénale. Le fossé entre les discours positifs et valorisants tenus par l'administration centrale et la réalité que nous percevons ne peut que continuer à alimenter notre scepticisme.

Surtout avec le traitement réservé aux **directeurs de ces services**. Nonobstant le fait que la définition des fonctions donnant accès au GRAF a mis en évidence la difficulté de définir des fonctions sans l'architecture des services et leur organigramme, ce grade est abordé alors qu'aucune véritable réforme n'est pour l'heure envisagée pour ce corps de métier. Rappelons que le décrochage du A type ne concerne qu'un tiers du corps de direction (sur-indiciarisation de 7 échelons sur 28) avec aucune perspective de carrière car les conditions d'accès aux emplois fonctionnels n'ont pas été revues !

Les DPIP assument des responsabilités de premier plan qui ne sont toujours pas politiquement et matériellement reconnues. En s'appuyant sur les règles européennes et internationales de la probation, sur les expériences locales et étrangères, les DPIP impulsent une dynamique de réflexion pluridisciplinaire au sein des services. Développant des compétences managériales du fait de la diversité des profils des personnels et de l'accroissement des équipes, ils ont des fonctions de direction (responsable de l'organisation et du fonctionnement d'un service déconcentré de l'État), d'encadrement, de conception, d'expertise et de contrôle. Ils sont, enfin, au cœur de la mise en place des politiques pénales et pénitentiaires.

Vous connaissez beaucoup de cadres dirigeants avec ce niveau ridicule de reconnaissance ?

Monsieur le président, cela fait désormais 10 ans que le concours externe des DPIP existe, il serait temps de revoir les statuts actuels pour enfin donner à ces directeurs des débouchés de carrière à la hauteur de leur rôle et de leurs missions, sauf à voir disparaître ce corps...

Concernant le **RPO1**, suite à la désinformation de la CGT IP relative à son application non obligatoire, les personnels restent circonspects suite à ce camouflet. Il est important que la DAP rappelle sa position sur ce sujet. La reconnaissance de la filière IP, en cette période sensible, passe par une posture politique forte de notre administration.

Le SNEPAP-FSU vous interroge également sur les **organigrammes de service**. Doit-on vous rappeler que la Direction de Projet SPIP devait rendre l'ensemble de ces conclusions avant son extinction, à savoir le 31 décembre 2017. Nous serons bientôt à un an de cette date anniversaire et rien n'a avancé.

De surcroît, en cette période d'examen d'un projet de loi de programmation justice qui ambitionne de changer de paradigme en donnant une place prépondérante aux alternatives à l'incarcération, le SNEPAP-FSU ne cesse de rappeler que ce changement ne pourra s'opérer qu'en reconnaissant la place centrale des SPIP, véritable charnière dans la mise en place des politiques pénales et pénitentiaires et en allouant des moyens à la hauteur de cette ambition. Malheureusement, ces services sont relégués au second plan malgré 20 ans d'histoire.

Monsieur le président, que comptez vous faire pour sanctuariser les SPIP ?

Le SNEPAP-FSU, lui, se bat pour protéger ces services avec l'inscription de la **probation comme fonction régalienn**e ou encore pour qu'existe enfin une **véritable peine autonome de probation**.

Nous sommes étonnés que le principal combat de la DAP soit incarné dans la création d'une agence nationale du TIG alors qu'il faut repenser le système hors les murs.



Les personnels d'insertion et de probation ont toujours démontré leur forte capacité à s'adapter, la liste des chantiers menés dans les SPIP depuis 20 ans est criante mais **l'instabilité engendre l'épuisement des professionnels** ; surtout avec une réforme statutaire au rabais.

Là où certains pensent que cette réforme est d'envergure, nous précisons que la promesse d'un taux de pro/pro à 30% pour les CPIP HC ne débouchera jamais sur 1000 agents promus. A raison de 30% par an, nous arriverons au bout de ces trois années à **plus de 350 CPIP HC laissés sur le carreau**. C'est mathématique. Nous précisons que prendre comme marqueur d'indice la fin de la grille des CPIP CN est une aberration car elle ne concerne que 10 agents au maximum. Nous rappellerons également aux uns et aux autres que si cette nouvelle grille est plus élevée que la grille de la filière sociale c'est reconnaître l'importance de la réforme statutaire que seul le SNEPAP-FSU a signé en 2010.

Monsieur le Président, le SNEPAP-FSU porte une vision moderne, novatrice et courageuse des métiers pénitentiaires. Le fil de l'histoire nous a souvent donné raison comme le démontrent nos nombreux mandats aboutis. Notre assise au sein de la profession ne se dément pas, étant depuis 60 ans le premier syndicat de la filière Insertion et Probation. Aujourd'hui, nous tenons à vous dire que nous sommes à un nouveau tournant de notre histoire.

Nous vous demandons de soutenir la probation comme fonction régalienne et de réformer les statuts des personnels pénitentiaires d'insertion et de probation car cela reviendrait à incarner les enjeux de la justice du XXI ème siècle.

Paris, le 17 octobre 2018



Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

12-14 rue Charles FOURIER - 75013 PARIS

Tél : 07.69.17.78.42 – 07.86.26.55.86 – Fax : 01.48.05.60.61

Messagerie : snepap@free.fr – Site Internet : <http://snepap.fsu.fr> – <https://twitter.com/snepap>